

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 44 (1906)
Heft: 50

Artikel: Entre la poire et le fromage
Autor: Joseph / Ignicé
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-203847>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

— C'est pour si je trouve là-haut un peu à braconner.

Elle l'appela :

— David, dit-elle. Ecoute, David, dit-elle, tu vas venir te recoucher.

— Jamais de la vie.

— Ecoute, tu ne vas pas faire ce que tu veux faire, tu m'entends bien.

Elle reprit :

— Je te défends.

Il répondit :

— Laisse-moi tranquille.

Alors elle se mit à parler plus fort et lui parlait plus fort aussi.

— Ecoute, dit-elle, qui est-ce qui t'a soigné quand tu étais malade, qui est-ce qui t'a veillé ? hein ? Est-ce les autres ou est-ce moi ? Est-ce pour que tu me répondes ainsi ? Où est-elle ta mère ? dis.

Il dit de nouveau :

— Laisse-moi tranquille.

Soudain il vit qu'elle pleurait. Elle pleurait en reniflant, comme font les petites filles, ayant perdu sa force et le courage de résister. Et lui, la voyant pleurer, fut attendri de son côté. Parce qu'il était aimé et la douleur qu'on fait aux autres est plus dure à supporter que la douleur qu'on a en soi.

— Qu'est-ce que tu veux ? dit-il.

Et il voulait dire par là : « Je ne peux pas faire autrement. »

— Allons, viens, reprit-elle.

Elle s'essuyait les yeux, sa poitrine était soulevée et elle avait pris une voix bien douce. Déjà il céda, il fit un pas vers elle ; mais non : « Je ne peux pas ; » il s'était arrêté. Puis il s'approcha de la table, empoigna son fusil et mit son chapeau sur sa tête. Après il était prêt et marcha vers la porte.

Seulement il trouva sa mère devant.

— Tu ne sortiras pas, dit-elle.

— Laisse-moi passer.

— Non.

Et il vit que pour sortir il serait obligé d'employer la force. Alors d'un côté aussi il vit la résolution qu'il avait dans son cœur ; de l'autre, il vit l'amour qu'on doit et l'obéissance ; et vit enfin qu'il lui faudrait choisir entre les deux, sa volonté ou l'amour, l'un ou l'autre. Et il hésita encore une fois. Et puis, tout à coup, il fut décidé.

— Ecoute, dit-il de nouveau, laisse-moi passer, je sais bien ce que j'ai à faire.

— Je suis là, dit-elle, tu sais.

Il voulut l'écartier doucement, mais elle se raidit. Il la prit par le bras, elle se tenait accrochée avec la main à la poignée de la porte.

— Allons... dit-il.

Un homme est toujours plus fort qu'une femme : il la poussait de l'épaule, il poussa plus fort, peu à peu elle céda ; il appuya sur le loquet ; il donna un grand coup et puis il put sortir.

Mais elle s'était dressée derrière lui, pleine d'une grande colère.

— Va, lui cria-t-elle, va puisque tu veux. Qui es-tu à présent ? es-tu encore mon fils ? non, tu n'es plus mon fils.

Et comme il s'éloignait, il entendit la porte retomber et la clé tourner dans la serrure.

C.-F. RAMUZ.

Un moment !...

VOICI, nous écrit un de nos abonnés, un fait absolument authentique. On vient de me le conter et le héros de l'aventure — son nom commence par un B^{...} — habitait un charmant village entre Lausanne et Villeneuve.

Le fait n'est pas d'aujourd'hui. Il date de 1871 et s'est passé à Paris, sous la Commune.

B^{...} fut, un jour, saisi par les troupes françaises, avec un groupe de communards, et conduit

dans un enclos où on les fit aligner contre un mur. On allait les fusiller.

Lorsque B^{...} vit de quoi il retournait et que le peloton commandé pour les fusiller allait tirer — un silence profond régnait dans le funèbre enclos, — il cria avec son bon accent du crû :

— Eh ! là..., dites donc, faites pas les fous ! je suis Vaudois, moi !

On le fit sortir des rangs. Il fut sauvé.

Onna dzerrotirè.

D'IS-VAI, Abram, t'è que te vas soveint pè Lozena, est-te verè que l'ai a adè dè cliào salutistres pè la capitála !

— Aloo ! Phelippe, binsu que y'ein a adè ! L'ont quasu totès lè senannès d'ài réunions la né pè l'Hallè iò ne font què bràmà et tsantà, avouè n'espèce de musiqua po lè z'accompagni ; d'ài iadzo font on boucan d'einfai que cein gràvè ài vezins d'è dremi !

— Te possibillio ! Per bounheu qu'on ein a min per ice ! Et ne faut pas que chà vignont, kà, n'areint bintout saillà la pompe à fu po lè fèrè débagadzi ! Adon, coumeint sont-te cliào salutistres, kà, n'ein è onco papi vu ion ; mà y'è oïu derè à la fordze que l'aviont n'a carletta totcoumeint clià d'ài Bourbaki et n'a tsemise rodze avouè d'ài grantès S. S. pè su lè z'haillons et que lè fennès étiont assebin revouès dinsè ; est-te verè cein ?

— Oï ! mà lè fennès n'ont min dè carlettès ; l'ont n'espèce dè tsapè que guegnè ein amont et on casaquin bliu avouè d'ài S S assebin pè lo collet et cliào que sont gradàvès ont, coumeint lè z'hommo, d'ài z'ètailès et d'ài galons pè su lè mandzès, mà n'ant min d'épolettès, ni sabro et ni gibernès. Pu l'ont trè ti on verset dè la Bibllia marquà su l'ào z'haillons : lè z'ons ont su lo dévant dè l'ào tsemise : sang et feu ; d'ài z'autro ; Je combats pour Christ ; d'ài troisièm : Gloire à Dieu, et mettont dè cliào versets on pou pertot, mimameint su l'ào dzerrotirès !

— Mà, mà ! est-te bin verè ? Cliào dzeins sont fous !

— Fià-tè què lo valet ào conseiller, que recordè pè Lozena, passàvè l'autro dzo su lo Grand-Pont et y'avai justameint drài dévant li iena dè cliào salutistres qu'allavè assebin d'ào côté dè Tsaudèron ein coudieint veindrè d'ài papai. Ora, ne sè pas se clià pernetta s'étai lévè à la couàitè, mà tantia que iena dè sè dzerrotirès sè déliettè et tsezè perque bas sein que la donzalla s'ein fut p' apèçu. L'étai iena dè cliào ballès dzerrotirès brodaïès avouè d'ài galès ribans rodze.

Lo valet ào conseiller, qu'avai cein vu, la ramàssa, la vouàitè et va la rebailli à la salutistre, que l'a bin remachè.

— Ora, sà-tou cein què cliào d'anzalla avai mel su sa dzerrotirè ?

— Ma fài na, que vâo-tou que tè diessè !

— Eh bin y'avai marquà : « Pensez aux choses qui sont en haut. »

— Ah ! ah ! ah ! te bombardai la quinna !... à revàirè !

— A revàirè, Phelippe !

T.

La prière du bailli.

Le registre des mandats du bailliage de Nyon, de 1761, porte à la première page la note suivante écrite en entier et signée de la main du bailli :

« Le seigneur me préserve, ici, à Nyon,

» De tuteur,

» De tutelle,

» D'inventaire,

» De secrétaire et

» De codicille.

» Ainsi soit-il !

» R. WOURSTEMBERGER. »

Avec l'âge. — Un jeune Allemand travaillant à Vevey demande à son camarade, un vieux Fribourgeois, la différence qu'il y a entre un porc et un cochon. Le Fribourgeois lui répond que jusqu'à six mois, c'est un porc et depuis six mois un cochon.

Convocation. — On lisait l'autre jour sur un carré de papier affiché à la porte de la fromagerie de ..., à la Côte.

« Ce soir, il y aura une assemblée à 7 heures, seule qui ne seront pas la trouveront la porte fermée. »

Primes du « Conteur ».

Nous offrons, en prime, à nos abonnés, les ouvrages suivants :

Causeries du Conteur vaudois, 1^{re} série (2^e édition), illustrée, au lieu de fr. 1.50 1 —

L. MONNET. *Au bon vieux temps des diligences*, au lieu de fr. 1.— 50

Foyer romand (années 1887 à 1903), au lieu de fr. 3.50 1 —

CÉRÉSOLE. *Scènes vaudoises*, au lieu de fr. 3 1 —

— *A la veillée*, au lieu de fr. 3.— 1 —

— *En cassant les noix*, au lieu de fr. 3.50 1 50

— *Voix et souvenirs*, au lieu de fr. 3.50 1 —

CORNUT. *Regards vers la montagne*, au lieu de fr. 3.50 1 —

FAVRAT. *Mélanges vaudois*, au lieu de fr. 3.50 1 —

RENARD. *Autour des Alpes*, au lieu de fr. 3.50 1 —

WARNÉRY. *Etang aux fêtes*, au lieu de fr. 3.50 1 —

WILKIN'S. *Au village*, nouvelles américaines, au lieu de fr. 3.— 1 —

A chacun de ces ouvrages sera joint, à titre gracieux, un exemplaire de *La Vilhe melice daò canton de Vaud*, poème patois de C.-C. Denéréaz.

Sous les armes.

Pour le coup de feu. — Lors d'un des derniers cours militaires à ..., le chef de cuisine s'était attardé avec des amis et rentrait sur le matin, quelque peu « éméché ».

— Halte ! qui vive ! cria la sentinelle.

Le cuisinier se redressa subitement, s'efforça de faire le crâne, porta la main à son képi et d'une voix hésitante — il était de plus affligé de bégaïement :

— Pré...é...sent !... Sol...dat rentrant pou... pou...our faire le cho. .coco...lat.

✱

Cri du cœur. — A l'école d'aspirants sous-officiers ; salle de théorie.

Le colonel : — Pouvez-vous me dire quel est le principal devoir d'un sous-officier, après le combat ?

L'aspirant (sans hésitation) : — Ramasser les douilles, mon colonel.

Entre la poire et le fromage.

UN de nos abonnés veut bien nous adresser copie des deux amusantes lettres ci-dessous, qu'il a trouvées, dit-il, dans un vieux livre. Elles sont déjà plus ou moins connues, ces deux lettres, mais, en les reproduisant, nous pensons faire plaisir à plusieurs de nos lecteurs. Peut-être auront-elles l'heur d'apporter une petite part de gaieté aux traditionnelles réunions de famille auxquelles vont donner lieu les fêtes de fin d'année.

Lettre d'un soldat valaisan à ses parents après la bataille de Rosbach.

La présente est pour vous faire à savoir que je suis toujours en vie : ce que toutefois je ne pourrais dire en toute vérité, si j'étais mort.

Il est vrai que nous avons été presque tous tués dans notre compagnie, mais notre premier sergent, qui a fait la liste de ceux qui sont restés en vie, me l'a montrée, et j'ai été bien aise de m'y trouver par mon nom. J'espère qu'il en sera ainsi de vous mon père et ma mère ; c'est pourquoi je vous envoie cette liste signée de la main de mon sergent ; afin que vous n'en dou-

tiez pas..., car vous m'avez toujours dit que j'étais un peu menteur, et que vous ne pouviez me croire sur parole.

Je salue tous nos gens, et je prie monsieur le curé de m'effacer de la liste des morts, où l'on dit qu'il m'a mis à mon insu et sans ma permission, puisque le bon Dieu, qui en sait plus que lui, m'a laissé sur le rôle des vivants; mais mort ou vif je vous aimerai toujours, et serai fort impatient de revenir vous voir, pour vous dire en personne :

Votre fils JOSEPH.

Réponse à la lettre précédente.

Mon cher fils,

Je mets la main à la plume pour te mander que ta mère et moi avons bien ri de plaisir, en apprenant que nous avions été attrapés par le bruit de ta mort, et que tu n'étais point sous terre, ainsi que chacun le disait, mais bel et bien dessus comme un autre. Nous avions déjà commandé une messe pour le repos de ton âme; et monsieur notre curé voulait tout de même la dire, prétendant que tu étais bien et dument décédé... et quand nous lui montrâmes la lettre, pour lui prouver le contraire, il nous répondit qu'elle ne signifiait rien, et que sans doute tu l'avais écrite avant d'être tué. A cela il n'y avait mot à répliquer; aussi nous lui avons payé la messe, à condition toutefois qu'il ne la dirait pas, crainte des conséquences; du reste, il n'a jamais voulu ôter ton nom du registre mortuaire, où il t'a inscrit, disant que c'était autant de besogne faite pour la première fois que tu mourras tout de bon... Puisque vous avez été presque tous tués dans cette bataille, il faut bénir la Sainte Vierge et Joseph, de ce que tu n'as pas imité les autres qui en sont morts. Nous avons appris que ton capitaine avait reçu cinq blessures : mais on nous a bien réjouis, en nous assurant qu'il n'y en avait que deux de mortelles, et que le chirurgien avait promis, corps pour corps, de le guérir des trois autres.

Ainsi soit-il! car c'est un brave homme, et ce serait grand dommage d'être obligé de lui dire feu mon capitaine.

Tu nous as déjà causé beaucoup de dépensés, mon enfant, soit par ta mort, qui a duré passé un mois, soit par ta vie, depuis vingt ans. Mais comme il faut pourtant te faire un cadeau pour te féliciter de ce que tu vis encore, tu recevras, ci-inclus, un louis d'or, que ta mère t'envoie à mon insu; car je suis toujours dans l'idée que ta paye doit te suffire, surtout en temps de guerre, où l'on a autre chose à faire qu'à manger et boire. Je t'exhorte surtout à apprendre quelque chose de bon régiment, pour qu'à ton retour dans notre village, on ne dise pas, bête il alla, bête il revint. Du reste, chacun le sait, je suis et serai toujours,

Ton père IGNACE.

Clair comme un four.

On lit dans le Manuel du Conseil de Belmont-sur-Yverdon, en date du 21 août 1699, ce qui suit :

L'HONORABLE commune estant assemblée, aurait esté délibéré par Icelle, de trouver quelques moyens, voire une voye pour empescher tant de scandalle et querelle que pourrait causé plusieurs particuliers, en voulant faire sécher du fruit au four pour empescher ce que dessus et la confusion que cela cause.

Il a esté réglé que à l'avenir, personne n'ira au dit pour y mettre sécher du fruit, qu'à tour, et le tour se commencera au bout du village, comme on a coutume de régler, et suivre le tour pour les autres affaires, quatre ménages se joindra ensemble pour y mettre, et toutes les 24 (heures) échéant sur le matin, le four sera

vidé et rempli par quatre autres ménages, aussi de suyte, et comme du passé il y en aurait qui se ballait la liberté de n'ouvrir le four qu'à leur commodité, celui entre les mains de qui la clef aura été remise la devra livrer au bout des 24 positivement et ne le voulant faire payera de faute de faute dix batz.

La pierre de Gérignoz.

UN pasteur de Château-d'Ex, du commencement du XVIII^e siècle, Joseph Decoppet, avait l'habitude de noter dans les registres de l'état civil, entre deux inscriptions officielles, l'état de la température, ainsi que les faits saillants de la paroisse, les accidents qui l'attristaient, etc. On a ainsi une chronique locale à bâtons rompus, mais qui n'est pas dénuée d'intérêt. C'est du registre des mariages de l'année 1714 qu'est tirée la notice ci-après, dont nous devons la copie à l'obligeance de M. Alfred Milloud, archiviste. Le pont de Gérignoz auquel il est fait allusion n'est pas le pont actuel, qui ne date que de 1868.

1714. — Tout le mois de novembre, et celui de décembre jusqu'ici a apparence de continuer, ont été clairs, secs et serains, sans pluie, sans vent et sans neige, un peu froid la nuit et jour beau soleil et chaud, jusques au 15 décembre qui nous a donné des vents, de la pluie et de la neige.

On a travaillé pendant ce temps-là à détacher une pierre en-dessous du pont de Gérignoz pour la conduire sous le dit pont, où elle servirait de fondement pour partager le pont en deux. Jean Emoz de Monchallon a été le premier entrepreneur. La pierre estoit couchée contre le rocher. A force de monde et de grosses poutres, on l'a comme dressée perpendiculairement. On lui avoit préparé un site de grosses pièces de bois bien unies, en forme de grange, sur lequel on avoit mis un autre site, séparé de celui d'enbas par de gros cylindres ou rouleaux de bois dur. Mais comme le lit sur lequel on devait faire tomber la pierre parut, et trop petit pour y coucher dessus une si grosse masse, et trop éloigné, on perdit courage et on désista en quelque manière du dessein d'y plus travailler.

Mais on eut le bonheur de faire voir le dessein à un certain Anté de Gessenay, maître charpentier demeurant à Rougemont, qui assura qu'on pourroit conduire la dite pierre. Pour cela, il approcha le site plus près de la pierre, agrandit le lit sur lequel elle devoit être couchée, pour la rouler fit d'autres cylindres plus grands et en plus grand nombre, ayant chacun aux extrémités deux trous pour y mettre des bâtons, où des hommes estoient pour les mettre en mouvement, comme on roule un tour de pressoir. Derrière la pierre, on la poussait avec deux avis (aix?) comme d'un pressoir, et devant avec de grosses cordes une foule d'hommes tiroient le lit ou le chariot sur lequel estoit la pierre; tellement que, le samedi premier jour de décembre, par un très beau temps et l'eau de la Sarine estant fort petite, on conduisit la pierre sous le pont fort heureusement, sans qu'il arrivât le moindre petit accident et sans qu'on entendît ni branler ni faire le moindre bruit au pont sur lequel on la conduisoit. On la fit marcher 85 piés de Roi. La pierre a 2045 piés cubiques, chaque pié pesant pour le moins un quintal; ainsi la dite pierre doit peser pour le moins 2045 quintaux.

La dite pierre, au mois de may 1715, c'est-à-dire après cinq mois et demi, ayant été dégarnie dessous par le cours de l'eau, elle a roulé sous le pont et un peu reculé dans le cours de l'eau, où elle estoit préjudiciable autant qu'elle estoit utile.

Purée à la Bûcheronne.

(6 personnes)

(1 ¼ heure)

Triez un demi-litre de lentilles, et cuisez-les avec un gros oignon émincé, 400 grammes de lard mai-

gre hâché, et un petit bouquet garni. Lorsque les lentilles sont bien cuites, égouttez-les dans une passoire, retirez le bouquet, et passez-les au tamis.

Recueillez la purée dans une saubeuse, et remuez-la sur un feu vif jusqu'à ce qu'elle soit devenue très épaisse. Ajoutez-y alors 25 grammes de beurre et quelques cuillerées de la cuisson, juste ce qu'il en faut pour ramener la purée à la consistance ordinaire. Complétez-la hors du feu, avec 5 gouttes d'« Arôme Maggi », une prise de poivre et un peu de sel s'il y a lieu. Dressez-la dans un légumier, ou sur un plat, et piquez dessus une douzaine de petits croûtons en triangles, frits au beurre.

(La Salle à manger de Paris.)

LOUIS TRONGET.

Cercle vaudois de Genève.

L'assemblée générale d'automne du Cercle vaudois de Genève a eu lieu tout récemment. Le rapport du président a exposé ce qui avait été fait pendant l'année pour la bonne marche du Cercle et pour l'agrément de ses membres, et le rapport du trésorier a prouvé que la situation financière s'était déjà bien améliorée et ne tarderait pas à s'améliorer plus encore.

Sur la proposition individuelle de M. Henny, une commission chargée d'étudier, avec le comité, la question de la célébration de la fête du 14 avril, de concert, si possible, avec d'autres sociétés vaudoises, a été constituée.

Une femme d'esprit. — Deux jeunes femmes s'entretiennent de leurs maris.

— Comment, tu souffres que ton mari fume à la maison ?

— Certainement, aussi passe-t-il toutes ses soirées avec moi.

— A ce prix !

— Ma chère, une femme d'esprit se sert des défauts de son mari pour réprimer ses vices.

La semaine-attractions.

Théâtre. — Demain, dimanche, en matinée, à 2 h. ¼, *La Grande famille*, drame en 6 tableaux de M. Arquillière; le soir, à 8 h., *Les Passagères*, 4 actes de Capus, et *Prête-moi ta femme*, vaudeville en 2 actes de Desvallières. — Mardi 18, représentation populaire. — Jeudi 20, *Thermidor*, pièce à grand spectacle de V. Sardou. — Pour « Thermidor », M. Bonarel a fait de grands sacrifices; il a fait confectionner des décors nouveaux, la mise en scène sera, dit-on, merveilleuse. — Voilà, certes des spectacles à succès, ou les temps ont bien changé.

✱

Kursaal. — Quatre attractions toutes nouvelles figurent au programme du Théâtre des Variétés de Bel-Air, pour la semaine : la *Brambilla*, cantatrice internationale; *Howen*, diseur classique; *Albany*, imitateur fantaisiste, et *Olms and Carbeh*, jongleurs excentriques. — A côté de cela, deux pièces, dont l'une, *Babouche*, du répertoire Antoine, a été montée avec un soin tout particulier. La seconde, des plus amusantes, a pour titre : *Monsieur l'Adjoint*. — Vues nouvelles au vitographe.

✱

Théâtre du Peuple. — Demain soir, dimanche, irrévocablement, dernière représentation du grand succès actuel, *L'Assommoir*. — Prix réduits.

En prenant, le matin de bonne heure

comme premier déjeuner une tasse de l'excellent café de malt Kathreiner, on sentira au bout de peu de temps l'effet salutaire et durable d'un régime aussi rationnel. Le café de malt Kathreiner réunit notamment au goût et à l'arôme du bon café tous les avantages caractéristiques et partout si appréciés du malt, ce qui en fait une *boisson de santé dans toute l'acceptation du mot*. Voici ce que devraient méditer tous ceux auxquels le café ne convient pas, ou ceux qui souffrent, qui sont nerveux ou débiles.

Rédaction : Julien MONNET et Victor FAVRAT

Lausanne. — Imprimerie Guilloud-Howard.
AMI FATIO, successeur.